

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Avril 2025, 18 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Monique BONNAFOUX, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Gwenaëlle RISAL NEPOST. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Youssef ISAOUTAN, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mme Véronique SOURIS (procuration Mme DORLEANS), Madame Caroline AUBERT à Mme BOIX)

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

La situation internationale, après avoir été anxiogène est aujourd'hui plus que dramatique à la fois du point de vue du droit des peuples à choisir leur avenir comme en Palestine, en Ukraine et dans bien d'autres territoires.

Du point de vue de l'économie, les incertitudes et la baisse de la commande publique plombent nos entreprises et par conséquent l'emploi.

Au plan national, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé la nécessité, selon lui, de faire 40 milliards supplémentaires d'économies en 2026, et bien sûr les collectivités locales sont dans le viseur du gouvernement, alors qu'elles votent leur budget à l'équilibre.

Je vous informe que cette année, la DETR et le fond vert sont amputés de 40%. Pour défendre nos projets d'investissements, tels que la dernière tranche de requalification de l'Ucovia, l'état nous pousse à la concurrence entre communes, il faut marcher sur les villages voisins, leur passer devant, c'est très douloureux.

Vous verrez lors de ce conseil que nos finances sont saines et qu'avec le concours de Véronique, notre DGS et Bernard, notre premier adjoint, les cordons de la bourse municipale sont bien tenus.

Il s'agira aujourd'hui de voter le dernier budget de la mandature. Je tiens à dire combien, comme maire, je suis reconnaissante à notre administration et à mes élus pour leur sens de l'intérêt général et du service public, leur dévouement et surtout leur loyauté.

A l'heure où de nombreux conseils municipaux sont atomisés, voire même dissous par le préfet suite aux désaccords entre élus, il est bon de rappeler que chez nous, c'est une équipe solide qui tient les rennes de la commune, une équipe qui partage une ambition : faire de Plaisan, un village dynamique où il fait bon vivre, où chaque génération trouve sa place et où chaque citoyen est important d'où qu'il vienne.

Nous avons commencé le mandat de 2014 avec de très graves inondations, et bien en 2020, nous l'avons engagé sous la contrainte de l'épidémie de Covid. C'est ainsi que je peux fièrement vous dire ce soir qu'avec l'appui de Véronique, vos élus ont été à la hauteur de leur philosophie personnelle et collective : au service de leurs concitoyens.

Ceux qui suivront en 2026, devront affronter des baisses très importantes des dotations de l'état. A chacun sa croix !

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à **l'unanimité**

## **ORDRE DU JOUR :**

DELIBERATION N°1 : Approbation comptes de gestion 2024 Commune, Budget Ucovia, Budget Photovoltaïque.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations en dépenses et en recettes de la collectivité tenues par le trésorier. Il est composé d'une balance générale de tous les comptes et du bilan comptable décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1 et L.2121-31.

Vu les comptes de gestion 2024 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault pour les budgets principal Commune, Budget Ucovia et Budget Photovoltaïque.

Constatant que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2024 préparés par l'ordonnateur et issus de la comptabilité de ce dernier,

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2024 du budget principal, du budget annexe Ucovia et du budget photovoltaïque de la commune de Plaisan transmis par SCG CŒUR

d'Hérault à Clermont l'Hérault, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2024 préparés par l'ordonnateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 des budgets Commune, Ucovia et photovoltaïque.

- D'autoriser le Maire à signer les comptes de gestion 2024 du budget principal, du budget annexe Ucovia et du budget photovoltaïque de la commune de Plaisan transmis par le Trésorier du SCG Cœur d'Hérault à Clermont l'Hérault.

- De déclarer que les comptes de gestion (Commune, Ucovia, photovoltaïque) dressés, pour l'exercice 2024, **par le Trésorier**, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour la commune : **à l'unanimité**

Vote pour l'Ucovia : **à l'unanimité**

Vote pour le photovoltaïque : **à l'unanimité**

DELIBERATION N°2 : Approbation du compte administratif 2024 Commune.

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2023 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	1 375 383.11 €
Total Recettes	1 336 206.08 €
Résultat 2024	- 39 177.03 €
Résultat antérieur cumulé	+ 521 043.18 €
Résultat à affecter 2024	<b>+ 481 866.15 €</b>

En section d'investissement

Total Dépenses	466 144.48 €
Total Recettes	469 854.91 €
Restes à réaliser	
Résultat 2024	+ 3 710.43 €
Résultat antérieur cumulé	+117 263.58 €
Bénéfice	<b>+ 120 974,01 €</b>

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2024 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2024 étant conforme au compte de gestion 2024 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°3 : Approbation du compte administratif 2024 Budget Ucovia

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2024 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	8 795.74 €
Total Recettes	28 547.67 €
Résultat 2024	+ 19 751.93 €
Résultat antérieur cumulé	+ 7 936.89 €
Résultat à affecter 2024	<b>27 688.82 €</b>

En section d'investissement

Total Dépenses	16 171.94 €
Total Recettes	17 946.78 €
Résultat 2024	1 774.84 €
Résultat antérieur cumulé	- 15 950.67 €
Résultat à affecter 2024	<b>-14 175.83 €</b>

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2024 du budget UCOVIA de la commune, ce compte administratif 2024 étant conforme au compte de gestion 2024 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°4 : Approbation du compte administratif 2024 Budget Photovoltaïque

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-1, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-26, L.2313-1-1et L.2121-31.

Les écritures du compte administratif 2024 sont conformes à celles du compte de gestion établi par le Trésorier de la commune.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	7 131.75 €
Total Recettes	0 €
Résultat 2024	- 7 131.75 €
Résultat antérieur cumulé	0 €
Résultat à affecter 2024	<b>-7 131.75 €</b>

En section d'investissement

Total Dépenses	71 317.58 €
Total Recettes	92 717.58 €
Résultat 2024	21 400.00 €
Résultat antérieur cumulé	0 €
Résultat à affecter 2024	<b>21 400.00 €</b>

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2024 du budget Photovoltaïque de la commune, ce compte administratif 2024 étant conforme au compte de gestion 2024 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

**Vote : à l'unanimité**

Arrivé de Mme AUBERT à 18 h 35

DELIBERATION N°5 : Affectation du résultat 2024 budget Commune.

Présentation de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2024. Le résultat de fonctionnement étant déficitaire de 39 177.03 € après ajout du résultat 2023 à hauteur de **521 043.18 €**, il reste à affecter **481 866.15 €**.

Nous proposons d'affecter le solde de l'excédent global de fonctionnement de **481 866.15 €** en section de fonctionnement recettes au compte 002.

Le résultat d'investissement s'élève à **120 974.01 €** il sera reporté automatiquement en recettes d'investissement au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°6 : Affectation du résultat 2024 budget Ucovia.

Présentation de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2024. Le résultat de fonctionnement étant bénéficiaire après ajout du résultat 2023, il sera imputé au compte réserve 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de **14 175.83 euros**.

Il est proposé pour le solde de l'affecter en report à nouveau en fonctionnement pour **13 512.99 €** l'affectation en recettes au compte 002.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°7 : Affectation du résultat 2024 budget Photovoltaïque.

Présentation de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2024. Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 7 131.75 €, il sera imputé au compte 002 déficit reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°8 : Taux de taxes locales 2025.

Présentation de Monsieur DELACROIX Christophe

Monsieur DELACROIX Christophe rappelle aux conseillers municipaux que nous votons pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive le maintien des taux de la part communale des taxes locales. Ne pas augmenter cette contribution c'est soutenir le pouvoir d'achat des familles C'est aussi tenter d'intégrer Plaisan dans la moyenne de la state. Il rappelle qu'en 2014, date de l'arrivée de l'équipe aux commandes de la commune, Plaisan se trouvait au-dessus de la barre la plus haute en matière de fiscalité. Il aura fallu 12 exercices pour enfin atteindre cette moyenne.

M DELACROIX propose le maintien des taux actuels soit

- TAXE FONCIERE (bâti) : 21.85 % + taux département : 21.45 % soit 43.30 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 89.07 %
- TAXE D'HABITATION : 15.10 %

Généralant un produit attendu de **665 406 € auquel on ajoute le versement du coefficient correcteur et les ressources fiscales pour un montant de 131 903 € soit un total de taxe de 797 309 €.**

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°9 : Subventions aux associations 2025.

Mme LEGER Déborah propose que le Conseil se détermine sur le montant des subventions à allouer aux associations :

Mme AUBERT Caroline présidente de l'association la PEPS ne prend pas part au vote pour cette association.

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTES POUR
ALPE COLLEGE PAULHAN	150 €	15
ASA de PLAISSAN	500 €	15
ATELIERS DE PLAISSAN	500 €	15
COACHING N2	500 €	15
COMITE DES FETES	7 000 €	15
ECOLE OCCE34	4 500 €	15
FARANDOLE DES MAILLES	500 €	15
FOYER RURAL	500 €	15
MINDBREAK CŒUR D'HERAULT HIP HOP	500 €	15
HYPERCULT	500 €	15
PAS TROT GALOP REPOS	500 €	15
PEPS (parents élèves solidaires)	1 750 €	14
RESTO DU CŒUR	1 000 €	15
SDIS ST PARGOIRE	1 000 €	15
SYNDICAT DE CHASSE	500 €	15
SENIOR VALLEE HERAULT	100 €	15
GALET ROUGE	500 €	15
KATZE PRODUCTION	500 €	15
ANALYSTYA YOGA	500 €	15
ECOLE ACCORDEON DE MONTPELLIER	500 €	15
CIRCUS 34	500 €	15
TRUFFES EN OCCITANIE	250 €	15
<b>TOTAL</b>	<b>22 750 €</b>	

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°10 : Vote du budget primitif 2025 Commune.

Mme Le Maire donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget communal 2025 qui s'élèvent à **1 798 873 €**. Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **595 054.06 €**

**Vote : Unanimité moins 2 abstentions** (Mme DORLEANS, et pouvoir de Mme SOURIS)

DELIBERATION N°11 : Vote du budget primitif 2025 Budget Ucovia.

Exposé de Mme Le Maire

Il donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Ucovia 2025 qui s'élèvent à **44 190.51 €**. Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **30 572.10 €**.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°12 : Vote du budget primitif 2025 Budget Photovoltaïque.

Exposé de Mme Le Maire

Il donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Photovoltaïque 2025 qui s'élèvent à **14 263.50 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **28 531.75 €**.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°13 : Autorisation fongibilité des crédits.

Présentation de Mr DELACROIX Christophe

Nous avons choisi de passer au référentiel M 57 simplifié en 2021. Ce référentiel permet de gérer les dépenses imprévues. La fongibilité des crédits permet cela. L'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°14 : Délibération enveloppe CIA 2025.

Présentation de Mme le Maire

Pour rappel le CIA (complément indemnitaire annuel) vient en complément de la partie fixe du RIFSEEP. Il permet de valoriser financièrement les agents de la commune sur « la manière de servir ». La commune souhaite fidéliser ses agents et valoriser leur engagement auprès du public. Cette somme est versée en deux fois : Juin et novembre.

Nous devons délibérer sur le montant de l'enveloppe annuelle à destination des agents pour 2025.

Montant de l'enveloppe globale : 12 000 euros

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°15 : Délibération Vote Tableau des effectifs.

Présentation de Mme le Maire

Le conseil municipal a voté une délibération le 08 juin 2020 autorisant Mme le Maire à signer des contrats aidés ou CDD pour accroissement d'activités ou besoins saisonniers.

Le tableau des effectifs a été modifié depuis le dernier vote, il convient de le voter.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°16 : Délibération arrêt projet PLH CCVH 2025-2031.

Présentation de Mme le Maire

Le Plan local de l'habitat présenté au conseil est le 3<sup>ème</sup> en vallée de l'Hérault. Il permet d'évaluer les besoins en logements locatifs, la composition des familles de demandeurs et les opportunités proposées sur les communes.

Pour Plaissan, le bureau d'études a compté 60 demandes non satisfaites et la programmation d'ici 2021 de logements locatifs ou sociaux. D'ici 2031 il est programmé dans le PLH la construction de 17 logements locatifs dans la zone Reine Blanche et 4 dans le lotissement Fontvieille pour répondre à la demande.

Madame le Maire rappelle que 8 logements sociaux vont être livrés dans 2 à 3 mois. Il s'agit de la Résidence Pablo Picasso. C'est plus d'une trentaine de demandes qui ont été enregistrées en mairie, des plaissanais qui souhaitent obtenir un appartement adapté à leur handicap ou à leur budget, souvent des personnes mal logées.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°17 : Délibération convention Hérault Energies Chemin des Horts basses.

Présentation de Mr NEGROU Frédéric

Le réseau de distribution publique d'électricité du chemin des Horts Basses nécessite des travaux de renforcement. Hérault Energies en qualité d'autorité concédante doit réaliser et financer en partie cette opération. Afin de finaliser le déroulement de l'opération, une convention définissant les modalités techniques et financières de chacune des parties doit être signée.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention présentée.

Madame Dorléans s'interroge sur l'état des voiries, notamment en cœur de village. Monsieur Négrou l'informe sur l'avancée des négociations avec la CCVH qui doit traiter les réseaux d'assainissement avant tout engagement sur la réfection des voies.

Il propose la présentation d'un bilan « voiries » lors du prochain conseil.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°18 : Délibération convention service formation mutualisé CCVH.

Présentation de Mme le Maire

Les formations du personnel sont en principe de la compétence du CNFPT. Cependant cet organisme de formation a supprimé de sa plaquette des formations utiles pour les agents.

La communauté de commune propose de palier ce désistement en organisant à la CCVH des formations pour les communes qui auront adhéré à la convention de mutualisation.

Afin que nos agents puissent suivre ces formations, il convient d'adhérer à cette convention.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention présentée.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°19 : Délibération convention adhésion ALSH-Gignac.

Présentation de Mme BOIX Annie

Notre commune ne possède pas de centre de loisirs. Des animations sont organisées pendant les vacances scolaires mais ne peuvent accueillir tous les enfants du village toute l'année.

Des conventions d'accueil avec les communes limitrophes sont possibles. Nous avons déjà un accord avec la commune de St Pargoire.

Certains parents préféreraient le centre de loisirs Le Mescladis, commune de Gignac. Une convention doit être signée à hauteur de 18 € par jour et par enfant, le même tarif que ce centre de loisirs de Saint-Pargoire.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention présentée.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°20 : Délibération participation appel d'offres du CDG 34 assurance risques statutaires.

Présentation de Mme le Maire

La commune a souscrit avec le CDG 34 un contrat d'assurance des risques statutaires. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG va procéder à un appel d'offres pour le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de bénéficier de taux compétitifs et de meilleures garanties, la commune doit donner mandat au CDG34 pour participer à l'appel d'offres de recherche du prestataire le plus avantageux.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°21 : Délibération adhésion convention CDG 34 dispositif de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et agissement sexistes.

Présentation de Mme le Maire

Convention pour le dispositif de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et agissement sexistes. Afin d'être en conformité avec le décret du 13/02/2020 n°2020-256 qui stipule que chaque collectivité territoriale doit mettre en place un dispositif de signalement, il est proposé au conseil de choisir d'en référer au déontologue du Centre de gestion.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention présentée.

**Vote : à l'unanimité**

DELIBERATION N°22 : Délibération autorisation signature convention mise à disposition de personnel auprès du GIP centre de santé le Dardaillon.

Présentation de Mr MANDRAY Jean-Pierre

Pour assurer la bonne tenue administrative et comptable du GIP, il convient de libérer Véronique Gars notre DGS environ 3 heures par semaine, la commune de Saint-Pargoire faisant de même avec sa directrice des services. La convention ne comprend pas d'éléments comptables, il s'agit d'une contribution volontaire de chaque village au fonctionnement de notre maison de santé.

**Vote : à l'unanimité**

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.